

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

3 avril 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

REPRESENTÉS : 8

VOTANTS : 24

ABSENTS : 4

N°2024-04-07 :

**Approbation du compte
financier unique 2023 -
Commune**

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été
affichée en mairie et publiée
sur le site de la mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, 1^{er} adjoint pour le Maire empêché.

PRESENTS : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme RIVIERE, M. COURTOT, Mme URBAIN, Mme RAULT, M. GIBERT, M. FALCHETTO
Mme GUERET MAGNE, Mme DEMBRI COHEN, Mme READ

REPRESENTES :

- M. RICHARD par M. LEPRETRE
- Mme GUERITEAU par Mme BIGAY
- M. COLLIN par Mme URBAIN
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- Mme JANCEK par Mme KARM
- M. LECOT par M. COURTOT
- Mme MERVOYER par M. SEGUIER
- M. ALIOUANE par M. FALCHETTO

ABSENTS : M. LANGLOIS, M. SENNEUR, Mme ALLIX, M. DEVERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour l'année 2024 ;

VU la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique signée entre la Ville et l'État le 18 octobre 2023 ;

VU l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales le 18 mars 2024 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique communal pour l'année 2023 ;

VU le Compte Financier Unique communal 2023 ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Olivier LEPRETRE, Premier Adjoint pour le Maire empêché, n'ayant pas pris part au vote,

1/ **APPROUVE** le Compte Financier Unique communal 2023

2/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (Etat I-B2 du CFU)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 822 983,45	7 391 460,00	11 214 443,45
	Recettes réalisées (1)	B	2 308 229,56	7 330 415,15	9 638 644,71
	Restes à réaliser	C	1 653 338,80	0,00	1 653 338,80
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 903 107,93	7 763 659,19	11 666 767,12
	Dépenses réalisées (1)	E	2 443 334,93	6 655 403,31	9 098 738,24
	Restes à réaliser	F	540 010,69	0,00	540 010,69
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-135 105,37	675 011,84	539 906,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	80 124,45	372 189,19	452 313,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-54 980,92	1 047 201,03	992 220,11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-374 671,89	0,00	-374 671,89
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-429 652,78	1 047 201,03	617 548,25


Mélanie Rault
Secrétaire de séance




Olivier LEPRETRE
Pour le maire empêché
Premier adjoint au Maire